

Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur «Une nouvelle vision pour les alliances “universités européennes”»

- 1. Rapporteure:** Laurence FARRENG (RENEW / FR)
- 2. Références:** 2025/2036 (INI) / A10-0135/2025 / P10_TA(2025)0196
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 11 septembre 2025
- 4. Commission parlementaire compétente:** commission de la culture et de l'éducation (CULT)
- 5. Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

Le rapport est très positif et favorable aux alliances «universités européennes». Il souligne que les alliances jouent un rôle central pour ce qui est de renforcer la compétitivité de l'UE, de resserrer les liens entre l'éducation, la recherche, l'innovation et le secteur privé, de réduire la fragmentation du secteur et de contribuer à une circulation plus équilibrée des talents sur tout le territoire de l'UE. Dans le rapport, le Parlement européen se félicite également de l'union des compétences, soulignant en particulier que «les alliances devraient être étroitement alignées sur le marché du travail pour répondre aux pénuries de compétences et aux enjeux de compétitivité de l'Europe» et saluant l'intention de définir un «futur parcours d'investissement et un statut juridique clair des alliances». Il appelle à apporter un soutien solide aux alliances au titre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) grâce à une «stratégie d'investissement» et reconnaît l'importance de perpétuer ce soutien dans le cadre du programme Erasmus+, complété par d'autres fonds de l'UE et des financements nationaux. La vision stratégique pour les alliances doit être prise en compte dans le prochain CFP, et les futurs appels devraient assurer la poursuite de celles-ci. Dans le rapport, le Parlement européen appelle aussi expressément à passer de l'actuelle approche par «projet» du financement des alliances à une approche de financement plus pérenne qui corresponde à la vision stratégique à long terme des alliances. Il invite la Commission à «étudier la viabilité de la création d'une solution sur mesure pour le financement des alliances entre universités européennes dans le cadre financier pluriannuel pour l'après-2027, avec la possibilité de créer un programme distinct». Dans le rapport, le Parlement européen exprime ses préoccupations concernant le manque de soutien durable aux alliances en matière de recherche et d'innovation et encourage les synergies avec d'autres programmes de l'UE ainsi que le soutien au niveau national. Il prie également la Commission d'«envisager d'ajouter des critères à d'éventuels appels futurs se rapportant à des thématiques liées à l'autonomie stratégique et à la compétitivité européennes, tels que l'énergie, la résilience, le changement climatique, la transition numérique et les compétences

numériques, ainsi que la défense».

6. Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

La Commission européenne tient à remercier le Parlement européen pour sa résolution du 11 septembre 2025 sur une nouvelle vision pour les alliances «universités européennes». Elle partage pleinement l'appréciation enthousiaste du Parlement européen quant au rôle de premier plan que jouent les alliances pour continuer à développer un espace européen de l'éducation intégré, compétitif et inclusif, soutenir la compétitivité de l'Europe, sa capacité d'innovation et son aptitude à attirer des talents du monde entier; ces alliances contribuent en outre à la souveraineté de l'UE dans les secteurs stratégiques clés et à la cohésion sociale ainsi qu'à la défense des valeurs fondamentales de l'UE. Les 65 alliances «universités européennes» rassemblent plus de 570 établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Elles sont essentielles pour faire éclore les talents et les compétences adaptées à l'avenir dont l'Europe et son économie ont besoin, dans le droit-fil des objectifs de l'union des compétences, et concourent à renforcer les liens entre l'éducation, la recherche, l'innovation et le secteur privé. Elles permettent à toutes les régions et à tous les types d'établissements d'enseignement supérieur de contribuer à la coopération européenne et d'en bénéficier, de renforcer les capacités de l'enseignement supérieur et de réduire la fuite des cerveaux, démontrant leur aptitude à promouvoir l'excellence en matière d'éducation, de recherche et d'innovation partout en Europe.

Dans le prochain CFP, la Commission vise à renforcer et à accroître l'incidence de l'initiative «universités européennes», en mettant en évidence leur importance stratégique et en optimisant leur potentiel. Le rôle du Parlement européen est primordial pour l'adoption de la proposition relative à un programme Erasmus+ renforcé lors des négociations en cours sur le CFP, qui permettra d'offrir des possibilités attrayantes au système d'enseignement supérieur européen dans toute sa diversité, y compris aux alliances «universités européennes». Le soutien continu du Parlement européen est essentiel à l'instauration d'un parcours d'investissement pour les alliances, source d'un financement durable et prévisible leur permettant d'exploiter pleinement leur potentiel au service d'un enseignement et de travaux de recherche de réputation mondiale.

Point 12

La Commission reconnaît que l'accomplissement de progrès dans la réalisation de l'objectif très ambitieux de parvenir à la mobilité pour 50 % des étudiants au sein des alliances demande du temps. Cette situation résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs tels que le temps nécessaire pour intégrer la mobilité dans les programmes existants, la prise en considération des difficultés pour harmoniser les calendriers universitaires, les contraintes financières, la reconnaissance

complexe des mobilités virtuelles et hybrides en raison des différentes législations nationales, un accès à la mobilité limité pour les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés et une méconnaissance des possibilités de mobilité innovantes qu'offrent les alliances. Celles-ci ont néanmoins augmenté sensiblement les possibilités de mobilité transnationale selon diverses formules (physique, hybride, virtuelle) et ont contribué dans le même temps à une mobilité et à une circulation des talents plus équilibrées dans l'UE. Le Parlement européen ayant fait part d'inquiétudes à propos des objectifs de mobilité et des fonds limités, la Commission est priée d'ajuster davantage les mesures. L'objectif de mobilité pour 50 % des étudiants étant indicatif, la Commission analysera plus avant les faits et conditions sous-jacents et réfléchira au potentiel de nouvelles initiatives telles que la favorisation de la reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage, la création du diplôme européen, le développement de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne et d'autres mesures, pour stimuler le développement de la mobilité au sein des alliances et en dehors. La réussite de ces mesures dépendra également des efforts que les États membres déploieront pour mettre en œuvre la recommandation du Conseil intitulée «“L'Europe en mouvement” – Des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation offertes à tous», afin d'assurer une circulation sans discontinuité aux apprenants en général.

Points 23 et 25

Le modèle de financement actuel prévu par le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans une logique de projet. La Commission est en phase avec la position du Parlement concernant la nécessité d'assurer au cours du prochain CFP la viabilité à long terme de l'initiative «universités européennes» de façon à permettre aux alliances de remplir leur mission à long terme. Dernièrement, lors de l'élaboration de cette nouvelle approche de financement, la Commission a lancé un autre appel en faveur des alliances «universités européennes» pour garantir le modèle de financement jusqu'à la fin de la période du CFP actuel.

La Commission a créé deux axes d'évaluation pour les alliances. Le premier est intégré dans leur modèle de financement associé à leurs subventions Erasmus+ et consiste à évaluer les progrès et le développement de chacune des alliances pendant leur période de financement. Le second est un cadre de suivi conçu pour mesurer les progrès et le potentiel de transformation de l'ensemble de l'initiative en cohérence avec ses objectifs d'action. La Commission a lancé un premier projet pilote du cadre de suivi qui fait partie intégrante de l'étude sur les résultats et le potentiel de transformation de l'initiative «universités européennes»¹, publiée en janvier 2025. Les alliances et les parties prenantes concernées continueront à débattre du cadre de suivi pour affiner sa conception et veiller à ce qu'il reprenne tous les

¹ <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/db43f6ca-da14-11ef-be2a-01aa75ed71a1>

éléments pertinents pour le développement des alliances.

Ces exercices d'évaluation permettront de recueillir des informations utiles en vue de l'élaboration du futur instrument de soutien aux alliances. Le nouveau programme Erasmus+ sera caractérisé notamment par la simplification, cruciale pour atteindre notre objectif d'avoir un programme plus inclusif et plus accessible.

Points 24, 26, 27 et 34

En ce qui concerne le prochain CFP, la Commission salue l'engagement du Parlement européen en faveur d'un programme Erasmus+ renforcé, instrument de soutien indispensable au service d'un secteur européen de l'enseignement supérieur plus attrayant et plus compétitif, y compris les alliances «universités européennes» et les autres actions soutenues par les partenariats pour l'excellence et l'innovation au titre d'Erasmus+. Elle rejoint la position du Parlement en reconnaissant la pertinence de l'initiative «universités européennes» dans le cadre du programme Erasmus+. La proposition de la Commission relative au programme Erasmus+ de prochaine génération (2028-2034) prévoit de maintenir ce dernier au rang de source principale de soutien à l'initiative qui sous-tend sa dimension éducative centrale. Les alliances «universités européennes» sont également mentionnées dans la proposition de la Commission relative au prochain programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe 2028-2034) et dans la proposition, récemment présentée, sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité. Ces propositions de la Commission reconnaissent ensemble le rôle crucial des alliances «universités européennes» dans la création d'un marché intérieur véritablement intégré du développement des connaissances, de la recherche, des aptitudes et des compétences. La Commission considère qu'un renforcement de la coordination entre Erasmus+, d'autres programmes existants de l'UE, tels qu'Horizon Europe, le Fonds européen pour la compétitivité et les dispositifs de financement nationaux et régionaux présenterait des avantages en vue de la création d'un écosystème universitaire européen solide pouvant rivaliser sur la scène mondiale pour attirer et retenir les talents en Europe, former des diplômés prêts pour l'avenir, des apprenants tout au long de la vie ainsi que des innovateurs et des chercheurs, soutenir une recherche et une innovation d'excellence dans les domaines stratégiques et favoriser la transformation des entreprises. La Commission prévoit de lancer à partir de 2026 une série de consultations auprès des acteurs de l'enseignement supérieur, des alliances, des États membres et du Parlement européen pour débattre des pistes d'élaboration de futurs instruments adaptés aux besoins d'une mise en œuvre stratégique à long terme des alliances.

Ces objectifs devraient également être soutenus par les pouvoirs publics, au moyen d'un renforcement des synergies entre l'espace européen de l'éducation, l'union des compétences et l'espace européen de la recherche (EER).

Point 30

La Commission se félicite de l'engagement du Parlement européen à renforcer encore l'internationalisation des alliances, en cohérence, entre autres, avec la stratégie «Global Gateway» et les partenariats pour les talents. Elle est en phase avec cet engagement important à intensifier la coopération internationale, étant donné le potentiel immense des alliances pour augmenter l'attractivité de l'enseignement supérieur européen dans le monde, recruter de nouveaux talents provenant de pays extra-européens et coopérer sur le plan international, par exemple au moyen d'Erasmus Mundus. La Commission se félicite de l'engagement continu du Parlement européen à promouvoir et à protéger la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique. Cela rejoint pleinement le point de vue selon lequel la liberté académique occupe une place centrale dans les sociétés démocratiques et constitue une condition préalable à l'excellence en matière d'éducation, de recherche et d'innovation au sein de l'Union européenne.

Les participants au programme Erasmus+ doivent également respecter la charte européenne des droits fondamentaux, tandis que les établissements d'enseignement supérieur doivent être tous titulaires de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Le contrôle de l'adhésion à l'ECHE et du respect de la charte de l'étudiant Erasmus est assuré par les agences nationales Erasmus+.

Point 34

Les 65 alliances actuelles soutenues par le programme Erasmus+ travaillent sur une série de thématiques prioritaires au service de l'autonomie stratégique et de la compétitivité de l'Europe: par exemple, 27 alliances se concentrent sur la durabilité, 23 sur l'innovation numérique ou l'intelligence artificielle (IA), 10 sur l'ingénierie, la science et la technologie, tandis que les autres axent leurs activités sur la santé mondiale, la démographie, l'agriculture, la production alimentaire, le bien-être, le développement économique et régional, l'égalité de genre, les migrations, les droits de l'homme, l'engagement civique, etc. La plupart d'entre elles privilégient des approches trans- et interdisciplinaires fondées sur les défis et intègrent dans leur programme d'études les sciences humaines et sociales. Ancrées dans nos valeurs européennes, elles ouvrent la voie à des méthodes innovantes pour résoudre des problèmes sociétaux complexes et soutiennent l'élaboration de politiques fondées sur la recherche et sur des données probantes.

Cette diversité a été rendue possible par l'approche ascendante du financement d'Erasmus+, qui permet de former des alliances selon le profil de leurs établissements d'enseignement supérieur partenaires, en s'appuyant sur leurs points forts, dans le respect de leur autonomie institutionnelle. Cet élément a été déterminant dans la réussite de l'initiative.

Le soutien que la Commission apportera aux alliances au titre du prochain CFP devrait tirer parti de la capacité des alliances à atteindre les objectifs de l'union des compétences et de la boussole pour la

compétitivité, notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques tels que l'IA, la défense, les technologies propres, les semi-conducteurs ou l'informatique quantique, tout en respectant la liberté académique, l'autonomie institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et en défendant les valeurs fondamentales de l'UE.

Les orientations politiques de la présidente von der Leyen ont clairement défini la priorité politique de renforcement des alliances en leur permettant de consolider leurs liens avec la R&I et les entreprises, et ont insisté sur l'importance cruciale d'instituer la «cinquième liberté» préconisée par le rapport Letta. Les alliances devraient ainsi continuer à jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'accroître la compétitivité de l'Europe, de soutenir les aptitudes et les compétences en faveur d'emplois nouveaux et de meilleure qualité et du bien-être social, de favoriser une croissance durable, la mise à niveau technologique, ainsi que la cohésion sociale, l'autonomie stratégique et la sécurité, tout en défendant les valeurs de l'UE.